



Conseil Municipal du 05 Février 2024
Salle du Conseil – Mairie de Villemur-sur-Tarn

PROCES-VERBAL

L'An deux mille vingt-quatre et le lundi 05 février à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 janvier 2024.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUCQUE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, Mme Danielle FOLLEROT, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Pierrette BRINGUIER.

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à M. Marc SENOUCQUE
Mme Virginie DOS SANTOS a donné pouvoir à M. Philippe VIGUIE
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER
M. Dominique MARIN a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN
M. Jérôme NORTIER a donné pouvoir à M. Daniel REGIS
M. Patrice BRAGAGNOLO a donné pouvoir à M. Alain BALLO
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à M. Michel SANTOUL

Mme Aurore DUQUENOY a été désignée SECRETAIRE.

Membres en exercice : **29**
Membres présents : **22**

Membres absents : **00**
Pouvoirs : **07**

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

1. **Administration Générale** - Approbation du Procès-Verbal du Conseil en date du 11 décembre 2023
2. **Finances** - Budget Principal 2023 – Information sur l'utilisation de crédits pour dépenses imprévues
3. **Finances** - Renouvellement de la Convention triennale de forfait communal avec l'OGEC Sainte-Famille et l'école privée Sainte-Famille
4. **Finances** - Aménagement de l'aire de covoiturage avenue Franklin Roosevelt - Signature d'une convention avec le Conseil Départemental de Haute-Garonne
5. **Marché Public** – MP 2020-VUR-03 – Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire : Modification du contrat
6. **Marché Public** – MP 2024-GRP-01 – Acquisition, location et maintenance d'un parc de photocopieurs multifonctions : présentation du projet et signature de la convention de groupement de commandes
7. **Commerces** - Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain OPAH-RU de la commune de Villemur-sur-Tarn : Modalités d'accompagnement de la collectivité dans le dispositif
8. **Urbanisme** - Opération « rénovation des façades du centre ancien rive droite du Tarn » - Modification du Règlement

Questions diverses :

Rendre-compte au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

PREAMBULE

Monsieur le Maire : je tenais à renouveler mes vœux pour ceux que je n'aurais pas croisé, vous souhaiter que cette année 2024 soit riche, au moins en bonheur, en santé et en projets, en prospectives. Pour nous, l'année 2023 a été une année charnière où on a recomposé notre équipe, à la fois à la Communauté de Communes, à la fois la Mairie. Vous savez qu'aujourd'hui, pour avoir des compétences, il est clair qu'il était beaucoup plus cohérent de pouvoir mutualiser des postes. Ça n'a pas été une mince affaire que de pouvoir recruter. Certains d'entre vous qui assistaient au jury avec nos collègues de la Communauté de communes, ont vu effectivement les difficultés qu'on avait à trouver le candidat qui allait bien, et comme on avait eu avant d'avoir notre Directeur Général des Services, on avait eu la chance de recruter il y a un peu plus d'un an maintenant, une excellente DRH. Effectivement on a eu des difficultés potentielles à recruter le profil qui nous allait bien et qui aille à la fois bien à la Communauté de Communes et à la fois bien à la Mairie. Ça n'a pas été sans mal parce que vous savez que nos collègues à la Communauté de Communes aujourd'hui ont quelques exigences. Ils pensent qu'effectivement tout est concentré sur Villemur, à tort. Mais effectivement ils ont cette crainte, qu'ils expriment parfois avec un manque d'élégance flagrant et une violence assez particulière par moments. Donc le but du jeu c'était évidemment de recruter quelqu'un. C'est vrai qu'on a eu l'habitude d'avoir un mono profil qui faisait usage multiple et varié avec ses qualités et ses défauts et je le remercie du travail, de l'engagement qu'il a eu pendant douze ans à la Communauté de Communes et pendant dix ans à la Mairie de Villemur. Mais tout était concentré sur un homme.

Et donc effectivement, notre réflexe premier c'était de dire il faut un Directeur Général des Services un peu polyvalent, un peu « touche à tout » et donc là aussi ce n'était pas très évident parce que Villemur, c'est Villemur. Ce n'était pas très évident en termes d'attractivité de pouvoir attirer des profils intéressants.

On a recruté donc je disais une Directrice des Ressources Humaines performante qui m'a beaucoup, beaucoup aidé, qui a beaucoup, beaucoup porté les collectivités, aussi bien la Communauté de Communes dans un travail de réorganisation notamment de certains services de A à Z et depuis un an et quelques mois on a eu la chance de trouver un jeune garçon qui habite à Bondigoux qui est un très très brillant financier qui a travaillé dans une grosse collectivité, enfin plus grosse que la nôtre, 15000 habitants, en région parisienne. Il était consultant dans une société de conseil aux collectivités, de conseil financier auprès des collectivités et de recherche de financement. Donc ce jeune a intégré notre collectivité le 26 novembre. Donc là, l'arsenal polyvalent se réduisait un petit peu. Et donc effectivement, il y avait moins d'urgence à trouver quelqu'un qui soit multi-casquettes.

J'ai rencontré notre DGS, Axel DUFEU, dans une autre vie, il avait un poste d'Ingénieur Eau et Forêt, ingénieur agro que j'ai rencontré dans un gros syndicat qui s'appelle DECOSET. Il était en charge de certaines missions, notamment sur la revalorisation par incinération de ce qu'on jette les uns et les autres et puis surtout à l'initiative de promotions environnementales intéressantes et logiques. Il était très en lien avec le Directeur technique de DECOSET. Il a travaillé dans le domaine de l'eau, donc nous ça nous intéresse parce que l'eau, c'est un sujet qui est très prégnant chez nous, L'eau potable notamment, avec des difficultés auxquelles nous serons confrontés les uns et les autres dans beaucoup de communes, ça va se passer comme ça. Donc il y a des solutions adaptées qu'il faudra trouver, je sais que son travail, ces missions qu'il a exercées au niveau de la métropole de Lille là aussi seront certainement de précieux secours et recours. C'est un garçon qui va apprendre le métier de DGS, mais à mon avis, il va l'apprendre très vite.

Mais l'avantage qu'on a avec ces trois techniciens, à mon avis de très grande qualité, c'est qu'ils sont parfaitement professionnels et je peux vous garantir que quand on a des agents, quand on a des collaborateurs comme on a des élus qui maîtrisent leurs sujets, pour nous, c'est quand même beaucoup plus facile et c'est beaucoup plus facile de rendre crédible l'action ou de pouvoir promouvoir les choix qui sont à faire de manière assez judicieuse. Donc là on va travailler je pense dans une sérénité affirmée, nous en avons quand même un peu besoin, nous avons été quand même un peu malmenés ces derniers temps. Bon, ce n'est pas fini, ça fait partie de la vie enfin il paraît que ça fait partie de la vie, moi je ne voyais pas la vie comme ça, moi je croyais que c'était quand même un petit peu plus serein, un petit peu plus apaisé. Ceci dit, on va avoir des interlocuteurs ouverts effectivement à la discussion et auprès de tous les élus qui le souhaiteraient. Mais bien évidemment, le but du jeu ce n'est pas de faire le siège devant les portes des uns et des autres, ils ont aussi un boulot de fond à faire. Donc la prise de rendez-vous est quelque chose d'important en précisant pourquoi vous prenez rendez-vous. Mais de toute façon, comme c'est des sujets que nous aurons déjà abordés ce sera quand même déjà plus facile à décider. Par contre, je reprécise à l'égard de tous les collègues élus qu'il y a une chaîne de hiérarchie dans la Fonction Publique, qu'elle soit d'État, Hospitalière ou Territoriale, il y a une chaîne de commandement, c'est fait comme ça et c'est heureux que ce soit comme ça. Bon, moi je suis censé être le boss un petit peu de tout ce système qui existe, mais en termes organisationnels, en termes fonctionnels, en termes opérationnels, celui qui manage l'ensemble c'est le Directeur Général des Services.

Donc j'ai demandé à tous les services de revoir aussi leurs us « manières et coutumes » c'est à dire qu'aujourd'hui on ne vient pas interpellé avec un bout de papier sur un bureau quelqu'un pour acheter quelque chose ou pour faire quelque chose. Il y a une chaîne de commandement, il y a une chaîne d'analyses qui doit se faire en amont avec les élus aussi, pour savoir si c'est judicieux ou pas et dans l'organisation de nos services, on a des commissions de travail qui vont émettre des hypothèses, qui vont émettre effectivement des suggestions et en fonction des suggestions qui seront faites, on sollicitera les gens qui organisent le travail afin de pouvoir mettre en œuvre ce qu'on souhaite voir mettre en œuvre. Il n'est pas question nous d'arriver avec nos jugements de profanes sur la qualité du travail de Pierre, de Paul ou de Jacques. Par contre, dans les rencontres qu'on peut avoir ensemble, et au niveau du Conseil Municipal ou la libre expression est de mise, de pouvoir effectivement remonter les informations qu'on étudiera et qu'on regardera avec beaucoup de précisions.

Travailler aujourd'hui sur une multitude de dossiers à la vitesse à laquelle il a fallu ingurgiter ce n'était pas gagné, je sais que ce n'est pas toujours tout à fait encore calé donc je vous demanderai un petit peu d'indulgence si la réponse n'est pas immédiate, mais il y a une capacité de compréhension, d'anticipation et de résolution qui est intéressante, qui est surtout précieuse. Là tout est regardé en amont, préparé en amont avec un peu plus d'exigence, et ça fait du bien aussi à tout le monde de se remettre un peu dans une formule d'exigence.

Donc Monsieur Axel DUFEU, ici présent, notre nouveau DGS mutualisé, Communauté de Communes et Mairie de Villemur je vous souhaite la bienvenue, je vous remercie de votre engagement dans notre collectivité, c'est courageux, je n'ai pas dit suicidaire mais courageux. Et vous êtes arrivé au moment je me souviens la première fois que vous êtes passé nous voir c'est vrai que c'était un peu chaud, mais bon ceci dit, Je vous souhaite vraiment de réussir. On a besoin de vous, on a besoin de ces compétences, on a besoin que vous aimiez ce territoire, on a besoin que vous aimiez les gens, on a besoin que vous portiez nos couleurs haut et fort et que vous soyez le relais, le relais pertinent de tous les gens qui sont autour de cette table. Je sais que même certains membres de la minorité n'hésitent pas à vous solliciter comme il est de droit. Et comme de toute façon, nous avons décidé de faire afin que tout le monde ait l'explication la plus transparente et claire possible.

1 : Administration Générale - Approbation du Procès-Verbal du Conseil en date du 11 décembre 2023 – Délibération n°2024/001

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2023.

Aucune remarque n'est formulée par les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **DECIDE :**

- **D'approuver** le Procès-Verbal du Conseil municipal en date du 11 décembre 2023 tel que présenté et annexé ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats du vote

Votants – 29	Pour – 29	Contre – 00	Abstention – 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2 : Finances - Budget Principal 2023 - Informations sur l'utilisation de crédits pour dépenses imprévues Délibération n°2024/002

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de la clôture budgétaire de l'exercice 2023, il a été nécessaire d'effectuer un virement de crédits du chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) au chapitre 011 (charges à caractère général).

Conformément à la nomenclature budgétaire et comptable M14 et à l'article L2322-2 du CGCT, le Maire peut employer les crédits pour dépenses imprévues pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget.

A la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le Maire rend compte au conseil municipal de l'emploi de ces crédits.

Par décision n°2024/TA/00001, un virement de crédit d'un montant de 35 960€ a donc été effectué pour prendre en charge des dépenses relatives :

- A la restauration scolaire : virement de 3 950€ au compte 60623 (payé 3 949,24€) ;
- A la protection incendie : virement de 7 185€ au compte 6156 (payé 7 184,28€) ;
- Au plan de lutte contre les rongeurs : virement de 5 890€ (payé 5 886€) ;
- A la taxe sur les terrains nus devenus constructibles : virement de 18 935€ (payé 18 933€).

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60623-251 : Alimentation	0.00 €	3 950.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156-020 : Maintenance	0.00 €	7 185.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6288-813 : Autres services extérieurs	0.00 €	5 890.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6353-01 : Impôts indirects	0.00 €	18 935.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	35 960.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	35 960.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	35 960.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	35 960.00 €	35 960.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

DEBAT

Madame Caroline VILLA : un montant notamment de presque 20 000 € pour une taxe sur les terrains nus qui n'était pas prévue au budget ? Cela me paraît surprenant qu'on mette ce montant là sur des dépenses imprévues. Donc est-ce que vous pouvez nous expliquer ? Quel est le montant, à quoi correspond cette dépense et pourquoi elle n'a pas été prévue au budget ou ajoutée lors des États budgétaires ?

Monsieur Axel DUFEU (DGS) : Bon alors je vous avoue, je n'ai pas le détail complet, tout ce que je peux vous dire c'est qu'avec notre nouveau directeur financier on revoit toute la procédure budgétaire donc l'objectif c'est que ça n'apparaisse pas de cette manière l'année prochaine. Je vous avoue que je n'ai pas le détail, je peux le regarder et le rajouter au compte rendu si vous le souhaitez.

Ajout postérieur à la réunion : Ce montant correspond à une taxe sur la vente de terrains nus devenus constructibles payée par le propriétaire, ici Villemur. Cette taxe est ensuite reversée à la commune où est localisé le terrain. Donc Villemur récupérera ce montant en recette en 2024. Il s'agit d'une écriture comptable qui s'équilibre en dépenses et en recettes. Pour 2024, un montant sera provisionné. Le vote du budget ayant lieu en début d'année, il est difficile de prévoir ce type de dépenses qui reste exceptionnel.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **DECIDE** :

- **De prendre acte** de l'utilisation des crédits du chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) et de la communication des informations relatives à l'utilisation de ces crédits ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Résultats du vote

Votants – 29	Pour – 29	Contre – 00	Abstention – 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

3 : Finances - Renouvellement de la Convention triennale de forfait communal avec l'OGEC Sainte-Famille et l'école privée Sainte-Famille – Délibération n°2024/003

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il s'agit de renouveler la convention triennale de forfait communal avec l'OGEC Sainte-Famille et l'école privée Sainte-Famille. La participation aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privés sous contrat du premier degré, à hauteur des dépenses de fonctionnement consenties pour les écoles publiques, est une obligation pour les communes concernées.

DEBAT

Monsieur Daniel REGIS : je ne rappellerai pas à cette Assemblée ce que je pense des écoles privées dans leur ensemble, mais ça, c'est une affaire qui me tarabuste depuis ma plus tendre enfance. La question que je pose c'est que j'ai lu la Convention mais je n'ai pas les effectifs. Donc c'est 1 425,00 € par enfant dans l'école maternelle, mais je ne sais pas combien il y en a et 422 € pour le primaire et je ne sais pas davantage combien il y en a. Ce que j'ai pu constater c'est qu'il y a quand même une forte participation au niveau des écoles maternelles et quand on analyse le processus, ça veut dire que la collectivité paie aussi le personnel de l'école Sainte-Famille au niveau des ATSEM certainement, et cetera, et cetera. Voilà donc je voudrais quand même qu'elle n'oublie pas cette école Sainte-Famille de remercier bien chaleureusement le Ministre CASTEX qui a rendu l'école obligatoire dès l'âge de 3 ans à l'école maternelle alors qu'elle ne l'était qu'à partir de 6 ans. Voilà, j'ai terminé.

Monsieur le Maire : Comme c'est une convention sur trois ans, évidemment, les effectifs sont variables et le privé comme nous, on souffre effectivement de recrutement. Il est clair qu'à chaque fois il y a un état des lieux très précis, un état de situation très précis qui nous est envoyé par l'OGEC, enfin par l'école Sainte Famille que j'ai rencontrée et avec laquelle on a pu aussi mettre au clair et au pas certaines choses. Alors je comprends Monsieur REGIS votre position. Moi, je suis de toute façon pour un exercice pluriel de l'enseignement, dans la mesure où il est bien fait, dans la mesure où il n'est pas doctrinaire. Voilà. Donc je sais que, à Villemur-Sur-Tarn, il n'y a pas de doctrine puisqu'il y a des enfants de toutes confessions qui vont dans cette école.

Et je voulais saluer aussi quand même la participation très active de cette école à la vie de la commune, en organisant un carnaval avec des défilés, en étant présente souvent aux monuments aux morts, chose que l'école publique ne fait pas, elle a accepté d'aller à la patinoire même si le conseiller pédagogique de l'école publique avait refusé de laisser aller les gamins là-bas et donc effectivement je pense que le boulot se fait dans un apaisement. Je pense que les relations entre écoles publiques et laïques sont tout à fait cordiales. Il y a des parents qui n'ont pas le choix aussi d'amener des gamins dans une école privée. Moi je me souviens au Conseil Départemental, c'était le grand débat. On ne paye pas le transport scolaire pour des gamins qui vont dans le privé. Mais il y a des gamins qui ont été rackettés, qui ont été frappés, qui ont été harcelés et les parents n'ont pas eu d'autre choix que de les amener ailleurs. L'alternative n'est pas évidente quand même avec la carte scolaire. Donc je pense que d'avoir une alternative non dogmatique et je précise, non dogmatique, non, comment dirais-je prosélytique je pense que c'est une possibilité qu'on a. La Bretagne, pourtant chrétienne, et très à gauche, fonctionne comme ça depuis très longtemps. Je crois que le niveau des scolaires en Bretagne ne laisse pas, ne démontre pas de faille dans les systèmes scolaires. Ceci dit, c'est la loi. Moi aussi je me suis disputé avec eux quand il a fallu payer si cher. Mais bon. Après, on fait la paix parce que c'est la loi. La loi, c'est la loi. Et la chance, elle doit être donnée aussi. La capacité, elle doit être donnée à tous les mêmes, à tous les mêmes. Et on a donné aussi des places de cirque que la Mairie avait achetées, aux gamins de l'école privée comme de l'école publique.

Monsieur Daniel REGIS : je crois qu'il ne faut pas non plus me faire dire ce que je ne dis pas. Mon sentiment c'est que moi je ne suis pas favorable à une dualité scolaire. Pour autant, je ne suis pas non plus contre les règles de la République. Je ne partage pas cette règle de la République, mais comme je suis républicain je vais voter favorablement. Ce qui m'intéresse, c'est d'avoir des précisions d'une manière systématique. Voilà. Et je ne compare pas non plus La Haute Garonne à la Bretagne parce que si on veut rentrer dans ce type de débat, on va comparer les écoles publiques et les écoles privées catholiques en Vendée et vous allez voir que le débat ne sera pas le même et pas davantage en Alsace Lorraine où ils sont encore sous concordat. Voilà ce que j'avais à dire. Donc je voterai pour, parce que je suis Républicain et que je suis respectueux de tous les enfants de la République, comme j'ai eu l'occasion de le dire à une réunion concernant la flamme olympique.

Monsieur Michel SANTOUL : Bon, moi j'ai vu que la Convention serait soumise donc à la remise de deux documents adressés par l'OGEC à la Trésorerie Générale et transmises à la Mairie. Est-ce que nous on pourra en avoir connaissance ?

Monsieur le Maire : de toute façon, budgétairement, vous allez bien voir combien on donne aux écoles.

Monsieur Michel SANTOUL : Oui on est d'accord, mais enfin...

Monsieur le Maire : mais bien sûr, bien sûr, mais évidemment il n'y a pas de secret.

Monsieur Michel SANTOUL : ce qui me gêne un peu, c'est qu'aujourd'hui, on doit voter quelque chose dont on ne connaît pas le montant.

Monsieur le Maire : on vote une convention qui va s'incrémenter à chaque rentrée scolaire.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **DECIDE** :

- **D'approuver** le projet de la nouvelle convention entre la Commune et l'Association OGEC Sainte-Famille tel que présenté et annexé ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Résultats du vote

Votants – 29 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 02

Abstentions : Michel SANTOUL et Louise MICHARD (pouvoir)

4 : Finances - Aménagement de l'aire de covoiturage avenue Franklin Roosevelt - Signature d'une convention avec le Conseil Départemental de Haute-Garonne – Délibération n°2024/004

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une partie du parking de covoiturage situé à l'entrée de Magnanac, avenue du Président Kennedy, doit être cédée à la Société PITCH PROMOTION, l'autre partie d'une vingtaine de places de stationnement étant conservée par la Commune.

Une aire de covoiturage doit être créée avenue du Président Roosevelt. Cet aménagement fait l'objet d'une convention entre la Commune et le Conseil Départemental de Haute-Garonne afin :

- D'autoriser le Département à aménager une aire de covoiturage en bordure de la RD 29, avenue du Président Franklin Roosevelt sur des emprises de terrain lui appartenant ;
- De fixer les conditions administratives, techniques et financières de la réalisation des travaux, et préciser les obligations respectives de la Commune et du Département concernant la gestion et entretien ultérieurs des aménagements et équipements implantés sur l'aire de covoiturage, aménagée comme indiquée sur le plan joint en annexe.

DEBAT

Monsieur le Maire : Bon, on a pris énormément de retard sur ce dossier vous savez pourquoi ?

Madame Caroline VILLA : moi j'ai une question à poser mais c'est sur la convention en fait, c'est sur l'article 10 de la convention. Donc la convention explique bien ce que paie le Département et l'entretien pris en charge par la commune par contre, à l'article 10, il est dit que la présente Convention prendra fin de plein droit en cas de désaffectation de l'emprise dans un intérêt privé. Donc si j'ai bien compris cet article, s'il y a un intérêt privé on désaffecte l'emprise, donc elle ne sera plus à usage de parking de covoiturage. Donc cette désaffectation dans un intérêt privé, est-ce que c'est dans l'intérêt du lotissement qui est à côté ou quel est l'intérêt ? Pourquoi marquer cet article dans cette convention puisque ce parking de covoiturage, même réduit, il est quand même fortement attendu ?

Monsieur le Maire : c'est une convention type entre le Département et toutes les communes qui installent les aires de covoiturage. C'est la même partout. Vous voyez, où il y a le restaurant à la gare, à la Magdelaine-sur-Tarn, il y avait une emprise départementale derrière et là on voulait, enfin on avait proposé au Conseil Départemental de faire une aire de covoiturage, ça ne les a pas spécialement intéressés parce qu'ils pensent qu'à l'usage privé il peut y avoir quelque chose derrière qui doit être fait. Ça ce n'est pas notre problème, c'est leur emprise à eux. C'est une convention type qui consigne que si jamais effectivement la commune décidait ou bien le Département décidait, à des fins privées, de le céder, effectivement, la convention prendrait fin. De toute façon, cette emprise, elle va être inscrite et sacralisée quand même au PLU. Vous vous doutez bien que le PLU on ne va pas pouvoir le changer comme ça et que de toute façon même si ça devait changer, ce serait soumis au Conseil municipal. Ce n'est pas de manière unilatérale, qu'il pourrait être décidé de le faire. C'est une convention type, c'est le Département qui nous l'a envoyé.

Le Directeur Général des Services : je pense que l'idée pour le Département, c'est de se couvrir en termes de responsabilité en disant que dès lors que l'on affecte cette parcelle à autre chose en fait que de l'espace public, ils arrêtent d'être responsable de quoi que ce soit, c'est tout. Une convention type classique et voilà, je pense qu'ils ont certainement déjà eu le cas ailleurs et donc ils préfèrent se couvrir en mettant cette clause-là.

Madame Caroline VILLA : après, c'est une convention type, mais dans la mesure où on est cosignataire, on peut demander la modification de cet article.

Monsieur le Maire : non mais je crois que c'est intéressant ce que vient de dire Monsieur DUFEU. Il a dit que si jamais le Conseil Municipal de Villemur décidait qu'effectivement on changeait l'affectation puisqu'on en est propriétaire, de cette aire de covoiturage, le Département se désengage de l'entretien effectivement, enfin de l'entretien et de l'intervention qu'il pourrait y avoir sur cet aire de covoiturage, parce que je sais que normalement à terme ils veulent mettre des recharges pour les vélos électriques et puis éventuellement potentiellement aussi des recharges pour des voitures électriques là-haut. Et donc comme c'est quand même eux qui vont positionner ça, je pense qu'en fait si vous voulez ils se disent si jamais la Mairie lâche tout nous on reprend nos biens et tout va bien. Il n'y a pas de risques majeurs.

Oui, donc on a pris beaucoup de retard sur ce dossier vous avez vu pourquoi ? On a eu un squat là de forains qui ont passé plusieurs mois sur site. Ils sont là depuis plusieurs mois sur site et donc effectivement nous on est en grande difficulté pour pouvoir exiger un départ parce que nous n'avons pas d'aire de Gens du Voyage. Donc ils peuvent se réfugier derrière la loi et le préfet leur donnera de toute façon raison dans ce cas de figure. Donc j'avais envoyé nos services assez régulièrement pour essayer de leur faire pression, parce que vous avez vu quand même que les travaux ont commencé, que ça nous retarde la signature pour la cession de la parcelle. Là aussi c'est un bailleur, ça sera en Voie Finale d'Achèvement que le bailleur social achète. Ils font faire par la Société PITCH, mais ils ont déjà racheté tout, donc eux ils ont un intérêt à aller relativement vite sur le dossier. Monsieur DUFEU est allé avec la police municipale pour négocier et normalement le départ serait le 10 février. La signature pourrait être faite dans la foulée et les travaux engagés dans la foulée.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **DECIDE** :

- **D'approuver** le projet de convention tel que joint en annexe ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Résultats du vote

Votants – 29 | Pour – 28 | Contre – 00 | Abstention – 01

Abstention : Caroline VILLA

5 : Marché Public – MP 2020-VUR-03 – Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire : Modification du contrat – Délibération n°2024/005

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire, le contrat doit être modifié car des études complémentaires ont dû être réalisées.

Monsieur le maire présente l'avenant au contrat et demande à l'assemblée de l'autoriser à le signer.

DEBAT

Monsieur le Maire : Bon je vous rappelle que le pilote de cette commission c'est un membre de la minorité en la personne de Michel SANTOUL, sur lequel on se repose allègrement, compte tenu de son histoire dans l'éducation nationale et la lecture qu'il a effectivement de ce projet. Donc là je pense, Michel, que vous pouvez témoigner que l'on travaille en toute transparence, que rien ne vous est caché et qu'effectivement on s'entretient de l'avancée. Demain, il y a une réunion à laquelle vous avez souhaité y participer et vous y viendrez sans aucun souci. C'est vrai qu'on a été confronté je pense à une sous-valorisation par le Bureau d'Etudes qui avait fait le projet à l'origine, vraiment une sous valorisation. Après, on a eu une inflation sur les matériaux de manière assez conséquente, même si on a revu le projet et qu'on négocie assez serré avec l'architecte pour des modifications, notamment du montant de ses honoraires. Et donc le dossier est suivi de très très près. Michel tu voulais dire quelque chose ?

Monsieur Michel SANTOUL : c'est tout à fait ça, nous avons été obligés d'apporter beaucoup de modifications. Les marchés infructueux ont entraîné des modifications à la fois de la charpente, du toit, et cetera. Ce qui a entraîné des études supplémentaires que nous retrouvons dans le détail de ce qui est soumis ce soir au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : le Conseil Départemental a quand même décidé d'accompagner aussi dans les fluctuations aujourd'hui qu'on a sur les marchés, les surcoûts, enfin une partie des surcoûts quand même, des choses qui vont, qui peuvent se produire dans plein de collectivités parce que nous ne sommes pas les seuls dans ce cas-là. Par contre moi j'ai un souci, une inquiétude très forte, c'est que le Conseil Départemental, aujourd'hui pour la première fois depuis 25 ans a un budget en baisse, non pas en baisse prévisionnelle mais en baisse de recettes.

Et ça, c'est lié aux frais de mutation qui sont en chute libre, on a perdu quasiment, enfin je dis ce qu'a dit le Président, je ne fais pas de commentaire politicien ou politique là-dessus, on a eu une baisse de 30% quasiment des frais de mutation, ce sont des frais que touchent le Conseil Général quand on vend des biens ou quand on achète des biens.

Effectivement, il y a une baisse plus que colossale, mais dans beaucoup, beaucoup, beaucoup de communes et dans beaucoup de collectivités aussi. Donc le président VINCINI a décidé de maintenir le cap en termes de soutien à nos collectivités. Il fait des actes de gestion qui j'espère porteront des fruits pour la durabilité de notre Collectivité de référence et de proximité, même si la Région interagit beaucoup. Mais la Région elle est à sur-dimension à mon avis. Celle de proximité c'est encore le Département donc ils nous accompagneront je pense là-dessus et même l'État je pense que par le biais de la DETR ils donneront un petit coup de main.

Monsieur Michel SANTOUL : le plus gros souci que j'ai actuellement, c'est la coordination entre nos travaux et ceux du département, quand on sait qu'à la date d'aujourd'hui, le département n'a toujours pas déposé le Permis de Construire du collège. Que nous sommes toujours en attente qu'ils déposent aussi l'étude environnementale supplémentaire qu'on nous avait demandé pour la zone humide. Ce qui fait que, à mon avis, s'ils ne la déposent pas bientôt...

Monsieur le Maire : le dossier sera déposé en fin de semaine.

Monsieur Michel SANTOUL : donc ça va avancer le dépôt du Permis de Construire.

Monsieur le Maire : de toute façon ils ont prévu une ouverture à la rentrée 2026.

Monsieur Michel SANTOUL : rentrée 2026 pour le collège ?

Monsieur le Maire : oui

Monsieur Michel SANTOUL : non mais ce que je veux dire, c'est que ça pose énormément de problèmes pour nous, la gestion de la nouvelle école vis-à-vis des accès, les livraisons de chantier. On sait par exemple qu'en juin il va y avoir des travaux sur la Départementale, il va falloir faire un autre accès, certainement par le rond-point de la RD 630 pour rentrer sur le chantier tout le matériel puisqu'on en sera au niveau du gros œuvre à ce moment-là. Donc il y a toute une coordination à mettre en place. On ne pourra pas forcément faire la rentrée des petits si on n'a pas un accès au parking du collège, si le réfectoire ça ne fonctionne pas, il faudra monter les repas de Michelet.

Monsieur le Maire : de toute façon, la voirie Michel est à notre charge.

Monsieur Michel SANTOUL : ce que je veux dire, c'est que si les travaux du collège ne sont pas terminés, alors que nous on a terminé la voirie, il va falloir leur imposer d'avoir un autre accès que notre voirie, sinon ils vont nous l'abîmer en peu de temps.

Monsieur le Maire : oui je suis entièrement d'accord.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **DECIDE** :

- **D'approuver** l'avenant présenté ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer cet avenant ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Résultats du vote

Votants – 29	Pour – 29	Contre – 00	Abstention – 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

6 : Marché Public – MP 2024-GRP-01 – Acquisition, location et maintenance d'un parc de photocopieurs multifonctions : présentation du projet et signature de la convention de groupement de commandes – Délibération n°2024/006

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le marché public de location et maintenance du parc de copieurs arrivera à son terme le 28 juillet 2024.

Il est proposé de créer un groupement de commandes en vue de la passation d'un nouveau marché public à procédure adaptée pour l'acquisition et/ou la location et la maintenance d'un parc de photocopieurs multifonctions. Chaque collectivité souhaitant intégrer le groupement de commande doit délibérer afin d'approuver le projet de convention de groupement de commandes et d'en autoriser la signature.

La Communauté de Communes Val'Aïgo serait coordonnateur mandataire de ce groupement de commandes.

Monsieur le Maire présente le projet de convention en annexe.

DEBAT

Monsieur le Maire : c'est un dossier dont vous avez quand même un petit peu l'habitude. Vous savez qu'afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires, et ne pas baisser effectivement la qualité des services qu'on achète ou des produits qu'on achète, on propose à chaque fois aux membres de la Communauté de Communes d'adhérer à un groupement d'achat, c'est ce qu'on va vous soumettre aujourd'hui.

On a un parc de photocopieurs à revisiter, sachant qu'on a quand même entamé une démarche avec notamment Thibault ACRIZ, notre Directeur financier sur les économies en photocopies, et la dématérialisation des actes comptables et des actes financiers qui va nous permettre d'économiser beaucoup d'usages à mon avis non vertueux de photocopieurs générant des coûts importants de fonctionnement dans notre collectivité, comme on fait pour les fournitures, pour les transports. On demande aux communes qui sont intéressées, la personne qui s'occupe des marchés publics fait une consultation, on rend compte. Même si c'est pour une commune, c'est la Communauté de Communes qui est en charge, puisque c'est un groupement de commandes sur une communauté de communes avec des communes adhérentes.

Ça transite aussi par la Commission d'Appel d'Offres avec les membres de la Communauté de Communes, ce qui peut être assez désagréable comme l'autre jour où j'étais avec les membres de la Communauté de Communes et on a parlé de la cantine pour les crèches et notamment pour les crèches de Bessières et Bessières ne veut pas avoir le même système d'alimentation et d'approvisionnement que le reste de la Communauté de Communes puisqu'ils ont une cuisine centrale.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **DECIDE** :

- **D'approuver** la constitution d'un groupement de commandes pour le marché public d'acquisition, location et maintenance d'un parc de photocopieurs multifonctions ;
- **D'approuver** le projet de convention de groupement de commandes tel que présenté et annexé ;
- **D'autoriser** Monsieur le maire à signer ladite convention ;
- **De donner** mandat à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rattachant.

Résultats du vote

Votants – 29	Pour – 29	Contre – 00	Abstention – 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

7 : Commerces - Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain OPAH-RU de la commune de Villemur-sur-Tarn : Modalités d'accompagnement de la collectivité dans le dispositif – Délibération n°2024/007

Rapporteur : Monsieur le Maire et Monsieur Daniel REGIS

Monsieur le Maire : Vous savez que nous sommes engagés dans une opération de renouvellement, enfin d'amélioration de l'habitat, renouvellement urbain qui s'appelle OPAH-RU sur notre commune, depuis plusieurs années. Notre commune a été très volontariste sur tous les systèmes de labellisation et on a été bien engagé à le faire, par l'État notamment qui a souhaité nous faire répondre à un cahier des charges avec des exigences assez précises. Et donc Villemur est labellisée « Bourg-Centre », « Petites Villes de Demain », « Station Verte ». Enfin, on a beaucoup de labels aujourd'hui qui nous permettent d'ouvrir des portes qui ne seraient pas ouvrables si vous voulez, dans certains usages. Nous avons une personne qui s'occupe de ce dossier sur notre commune qui nous réunit et qui travaille en relais avec la Région (même si la Région va arrêter d'ici un an effectivement ses subventionnements), le Département, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), la Chambre des métiers, la chambre de commerce, qui sont autour de la table effectivement pour nous conseiller,

pour nous accompagner, pour prendre avec nous et nous aider à prendre des décisions sur ce qui est souhaitable de faire sur la commune.

Sur l'impulsion de nos adjointes, vous avez vu que des commerces s'installent quand même à Villemur-sur-Tarn, avec un accompagnement que la municipalité a décrété et choisi de faire en modifiant aujourd'hui les critères d'attribution. C'est vrai qu'il y a un vrai jury aujourd'hui qui consacre effectivement cette action et on s'aperçoit quand même qu'il y a des commerces qui s'installent, il y a des commerces qui fonctionnent pas mal et il y a une inversion de localisation. Vous vous souvenez avant la rue de la République c'était la rue où il y avait une densité de commerces et maintenant petit à petit, la rue Saint-Jean se nourrit d'activité, assez variées d'ailleurs. On ne peut que s'en féliciter, je sais que certains disent qu'il vaut mieux habiter à Buzet et à Fronton plutôt qu'à Villemur parce que nous on est en retard sur tout et qu'il ne se passe jamais rien, mais je pense qu'aujourd'hui le choix qu'on a fait nous de revitaliser le centre-ville et pas d'exporter le centre-ville, je pense que c'est un choix concerté puisque là aussi on siège minorité majorité confondues dans ces plénières et le choix de ciblage des zones d'intérêt démontre que ces choix ne sont pas forcément en inadéquation Pour ceux qui ne savent pas trop parce qu'on en parle mais c'est vrai que c'est quand même assez aigu de rénover le centre-ville, ça veut dire le réfléchir, réfléchir pour le rendre plus attractif à la fois pour l'habitat, à la fois pour le rendre plus sain, pour notamment les locataires, parce qu'il y avait quand même un état d'insalubrité, de pas mal de logements. On a mis en place sous l'impulsion d'Aurore DUQUENOY, le permis de louer. Donc ça c'est quand même une belle réussite. Ça oblige effectivement les propriétaires bailleurs à avoir sans exception des exigences auxquelles ils doivent répondre.

On a fait un état des lieux au travers de cette OPAH-RU sur ce qu'il est possible de faire ou pas Et il est clair qu'aujourd'hui la renaturation notamment environnementale du centre-ville était un enjeu important. Essayer d'aérer le centre-ville avec des mesures qui ne ressemblent pas à des maisons mais qui ressemblent à des ruines ça fait partie de notre réflexion, parce qu'il y a des choses, certainement qu'il ne faudra pas garder. Quand vous voyez certains quartiers, vous vous demandez effectivement quel intérêt on a à faire ça et si ce n'est pas un outil dissuasif pour nos locataires. Après le vrai sujet pour nous qui est très très compliqué à gérer, vous vous en doutez, c'est la rénovation de façades en centre-ville. Ce n'est pas commode parce que les rues sont petites mais alors la rénovation de façades côté Tarn on en parlait encore avec Michel, il y a une petite quinzaine, là c'est tout sauf évident. Et donc effectivement je pense qu'il faut qu'on se donne certains moyens pour pouvoir le faire. Daniel Régis va vous parler de tout ça.

Monsieur Daniel REGIS :

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 11 décembre 2023 sur la signature de la convention OPAH-RU ;

Vu le projet de règlement des aides locales annexé à la présente convention.

Par délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2023, il a été décidé d'engager une Opération Programmée de l'amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre bourg (rive droite et gauche), pour une durée de 5 ans.

Ce dispositif vient renforcer l'action publique sur ce secteur prioritaire dans une logique de requalification globale. Il propose ainsi une majoration des subventions par la commune afin d'augmenter la capacité des propriétaires de logements à réaliser des travaux de réhabilitation.

A ce titre, la commune de Villemur-sur-Tarn a développé un programme d'aide pour accompagner le portage de projet pour la réalisation de travaux lourds (Propriétaire occupant (PO) et Propriétaire Bailleur (PB)) et la performance énergétique pour un montant prévisionnel de 300 000€ soit 60 000 € par an.

A l'intérieur du périmètre renforcé de l'OPAH-RU, la commune propose également pour accompagner la dynamique de renouvellement urbain de mettre en place des aides spécifiques indépendantes de celles de l'ANAH en direction des propriétaires occupants ou bailleurs.

Dans le règlement d'attribution des aides locales sont proposées, les aides suivantes :

- Prime cadre de vie (PB et PO)
- Prime architecture et patrimoine (PB et PO)
- Prime mise aux normes PPRI (PO)
- Prime sortie de vacance pour les logements inoccupés depuis plus de 5 ans (PO)
- Prime création d'accès indépendant et/ou mutualisé pour les logements à l'étage d'un commerce (PB et PO)

Monsieur Daniel REGIS : « Prime création d'accès indépendant et/ou mutualisé pour les logements à l'étage d'un commerce (PB et PO) » ça signifie qu'on ne peut pas changer de destination les commerces qui sont en rez-de-chaussée. Mais jusqu'à maintenant beaucoup de propriétaires de ces commerces occupaient aussi les appartements supérieurs. Donc si on veut dissocier à la fois le commerce du logement, il faut trouver des moyens de notamment créer des accès latéraux, et cetera, et cetera. Ce qui n'est pas si facile à faire et qui coûte un peu d'argent. Donc l'idée, c'est justement d'aider à cet accès dans les étages supérieurs.

Monsieur le Maire : ce n'est pas parce qu'on engage 300 000 euros sur le papier qu'on va dépenser les 300 000 euros, on est bien d'accord ? Mais si on arrive à dépenser et qu'on fait reflleurir notre ville, je pense que ça sera super. Ça mérite de l'attention et de l'accompagnement pour ceux qui veulent faire aussi des efforts et qui veulent rendre leur maison, leur rue, leur ville propres et joyeuses.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **DECIDE** :

- **D'approuver** le règlement d'attribution des aides de la ville dans le cadre de l'OPAH-RU 2023-2028 tel que présenté et annexé ;
- **De limiter** les aides prévues à l'enveloppe prévisionnelle budgétisée sur 2024 ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Résultats du vote

Votants – 29	Pour – 29	Contre – 00	Abstention – 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

8 : Urbanisme - Opération « rénovation des façades du centre ancien rive droite du Tarn » - Modification du Règlement – Délibération n°2024/008

Rapporteur : Monsieur Daniel REGIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-125 en date du 11 décembre 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention OPAH-RU ;

Vu la délibération n°2019/107 en date du 14 novembre 2019 attribuant une participation financière de la commune à la rénovation des façades rue Saint-Jean et rue de la République, côté Tarn ;

Vu la délibération n°2020/011 en date du 14 novembre 2019 modifiant la participation financière de la commune à la rénovation des façades dans le centre historique, en dehors de l'opération spécifique sur les « façades du Tarn » ;

Considérant que les modalités d'intervention de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) ne prévoient pas de dispositif visant à financer les travaux de rénovation de façade ;

Considérant que la convention OPAH-RU prévoit un accompagnement aux travaux de rénovation de façade sur le périmètre renforcé de l'OPAH-RU sans en préciser les conditions d'éligibilité et les modalités d'attribution ;

Vu le projet de règlement pour l'opération de rénovation des façades du centre ancien rive droite du Tarn des aides locales ci-annexé, définissant les conditions d'octroi d'une aide financière aux propriétaires de biens situés dans le périmètre défini.

Monsieur le Maire rappelle que « l'opération façade » sur le centre ancien de Villemur-sur-Tarn a débuté en 2019, Le dispositif mis en place accompagne l'ensemble des projets façades sur le centre ancien rive droite du Tarn. Une aide renforcée est accordée aux propriétaires détenant des biens sur les rues de la République et Saint-Jean, sur les façades côté rive du Tarn. Cette « opération façade » vise un triple objectif :

- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti,
- Renforcer l'attractivité du centre-ville.

Afin de soutenir son action de valorisation du patrimoine du centre-ville, la commune souhaite revoir son engagement, dans le cadre de l'OPAH-RU dans le dispositif de rénovation des façades du centre ancien appartenant à des propriétaires privés.

« L'opération façade » est prolongée sur la durée de l'OPAH-RU et vient en accompagnement des autres volets du dispositif (énergie, autonomie, insalubrité, copropriétés).

La commune financera les travaux, de la manière suivante :

Dans le périmètre renforcé de l'OPAH-RU :

- Prime Travaux lourds :

Superficie retenue :

La superficie totale de la façade, fenêtres et portes non déduites, les vitrines étant exclues dans la limite de 200m² de façades subventionnables, par unité foncière et dans la limite d'un dossier par propriétaire foncier et par an.

Base de calcul :

Le montant TTC des travaux (ou le montant HT pour les assujettis à la TVA)
Le montant est calculé d'après les devis des travaux joints à la demande.

Attribution :

L'aide attribuée est au maximum, égale au montant calculé sur devis.
L'aide est plafonnée en fonction du coût et de la nature des travaux réellement facturés.

Valeur :

25 euros le m²
Maximum de l'aide 40% du devis TTC.

- Prime embellissement :

Type de travaux retenu :

Tous types de travaux qui contribuent à l'embellissement de son logement (peinture menuiseries ou de la façade, comblement des combles (nuisibles)).

Base de calcul :

Le montant TTC des travaux (ou le montant HT pour les assujettis à la TVA)
Le montant est calculé d'après les devis des travaux ou de matériel joint à la demande.

Attribution :

L'aide est plafonnée en fonction du coût et de la nature des travaux réellement facturés.

Valeur :

500 € par logement
Maximum de l'aide : 50% du devis TTC.

Sur le linéaire côté rive droite du Tarn (rue de la République et rue Saint-Jean)

Il est proposé de prendre en charge jusqu'à 60% du devis en TTC présenté à condition que ce devis respecte les préconisations des ABF et que l'effacement des conduites soit prévu (remplacement du PVC basique par du PVC noble ou fonte... ;). Le montant de la subvention allouée par la commune sera plafonné à 6000€.

Les dossiers déposés en 2024 pourront bénéficier d'une bonification de la Région via le programme « opération façade ». La région alloue aux porteurs de projets la même prime que la commune (voir montant mentionné ci-dessus).

Sur la durée de l'OPAH-RU, il est prévu un objectif de 50 façades en travaux lourd et 30 en embellissement soit une moyenne de 16 façades par an à financer.

Le règlement de l'opération de rénovation des façades ci-annexé précise les critères d'éligibilité à ces aides ainsi que les conditions d'attribution.

Monsieur le Maire : je sais que ça peut paraître peut-être insuffisant eu égard à l'ampleur des travaux qu'il peut y avoir à effectuer, de la complexité des travaux qui sont à effectuer, mais il faut savoir que l'argent public à destination privée est quand même hautement compliqué à gérer et c'est parce qu'on est inscrit dans ce type de démarche et dans ce type de procédure qu'on a le droit d'aider. Si vous connaissez Revel, toutes les arches qu'il y a autour de la place ont été peintes par la Mairie. La Mairie s'est retrouvée en procès parce qu'ils avaient peint, chez quelqu'un, enfin sous quelqu'un. Voilà.

Donc nous on voudrait quand même éviter ce genre de problème. On va être accompagné dans cette démarche, par un cabinet. Là aussi, c'est l'État qui fixe les règles du jeu, qui va aller solliciter propriétaires, propriétaires bailleur, propriétaires occupants, pour une partie de ces travaux. Et c'est vrai que l'on avait souhaité, mais là on n'a pas eu le droit de le faire non plus, pouvoir boucher les trous qu'on peut avoir sous les toitures pour éviter que les pigeons puissent y nicher. Ça ne nous était pas possible, donc c'est pour ça qu'on l'a inscrit dans un processus de demande volontaire ou volontariste de la part du propriétaire de la maison. Donc la consigne qui est donnée effectivement auprès de cette personne ou de ces personnes qui vont solliciter les propriétaires c'est qu'il va falloir qu'on essaye d'apprendre aux gens à mutualiser leurs demandes. Quand on fait des façades en bas du Tarn, il y a un propriétaire qui l'a fait, rien que l'échafaudage, ça lui a coûté un bras. Mais quand je vous dis un bras, il faut monter à 12% des travaux. Notre intérêt, dans l'intérêt des gens c'est que l'échafaudage coûte le moins cher possible pour que la mise en œuvre du reste soit quand même plus valorisable et moins pénalisante pour les usagers et pour les demandeurs. Donc ça fait partie de la démarche qu'on souhaite voir gérer par cette équipe qui n'est pas composée par des salariés de la Mairie, mais par un prestataire pour lequel on a lancé une consultation et pour lequel on sera subventionné par l'État assez largement. On ne peut pas faire autrement que faire comme ça. Evidemment les cabinets d'études, on en a vu 30 000 qui font plus ou moins bien leur boulot, et on a l'impression qu'on répond toujours aux mêmes questions. Donc on est très exigeant sur le niveau de pertinence des gens. Le Cabinet que nous avons « Villes Vivantes » qui nous avait fait l'étude sur le territoire d'une précision exceptionnelle. Moi c'est la première fois que je vois un Cabinet s'être approprié la ville comme ça, quartier par quartier, rue par rue, et pas de manière globale, ils n'ont pas modélisé ce qu'ils avaient fait à Verdun à Villemur-Sur-Tarn. Après sur les coûts de rénovation quand même, ils pensent qu'un appartement ici, ça peut coûter 300 000,00 euros. Et là aussi, on va être hautement vigilant, le cahier des charges a été bien défini. De toute façon on va les auditionner et donc on verra bien là où ils veulent aller, comment ils veulent y aller et ce qui se fait, comment dirais-je, comme moyen, dans l'action qu'ils ont à mener. Enfin je ne sais pas si tous les gens qui sont au fond de la salle connaissent un peu tout ça.

Il y en a quelques-uns d'entre nous qui ne sont pas très contents. Quand on voit qu'on fait des fenêtres en PVC blanc dans Villemur, c'est interdit, quand on emploie des couleurs qui ne sont pas forcément permises. Il suffit d'aller sur les ABF voir les couleurs autorisées à Villemur-sur-Tarn, sur les ABF, vous allez vous apercevoir que la forme des enduits, Le gratté de l'enduit est prescrit. La couleur du volet elle peut légèrement différencier de la couleur de la fenêtre, même si la fenêtre est en fer, c'est encore une autre différenciation. C'est excessivement lourd. Et c'est vrai que si à un moment nous on ne vient pas en relais pédagogique avec les gens et en accompagnement, même si c'est parfois insuffisant, parce que moi c'est ma crainte, vous savez, il y a des marchands de sommeil, il y a les marchands de tout quand même et c'est ce que je redoute le plus. L'isolation à un euro Il y en a qui se sont retrouvés avec du sopalin quand même dans le grenier. Et ça je ne peux pas accepter que des gens de Villemur se fassent avoir, se fassent pigeonner par certains prestataires. Donc notre boulot ce sera aussi d'être très vigilant sur les devis, sur les matériaux qui seront utilisés, sur les techniques qui seront employées. Et ça on s'y engage et les uns les autres, parce que c'est un rendez-vous qu'il ne faut pas louper. C'est vrai que là on a la chance de pouvoir effectivement initier ça, alors ça sera comme tout ce qu'on a fait, de toute façon ça va s'inscrire dans le temps, ça ne sera pas du jour au lendemain, mais pour vous donner un ordre d'idée ici à la Mairie, voyez, alors nous je ne sais pas à quelle hauteur on va être accompagnés, mais là on doit changer les fenêtres alors avant qu'on amortisse le prix des fenêtres à changer, on va pouvoir passer quelques milliers ou dizaines de milliers de litres de gasoil. Mais enfin, pour vous donner un ordre d'idée, changer les fenêtres dans la mairie, c'est 198 000 euros. Voilà.

C'est cher, c'est très cher et chez des particuliers vous vous doutez que quand ils voient certaines entreprises qui leur propose des devis qui sont inacceptables. Là nous on sera quand même vigilant et avec des experts qui bosseront avec nous et puis avec nos services parce que nous avons des services qui sont quand même pertinents, qui s'impliquent de plus en plus et je les en remercie parce que c'est un projet qui tient à cœur à tout le monde de réussir effectivement ce centre bourg et la revitalisation de ce centre-bourg.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **DECIDE** :

- **D'approuver** la modification du règlement des aides de rénovation des façades de la ville dans le cadre de l'OPAH-RU 2023-2028 tel que présenté et annexé ;
- **De limiter** les aides prévues à l'enveloppe prévisionnelle budgétisée sur 2024 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et formalités utiles et à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à « l'opération façade » ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Résultats du vote

Votants – 29 | Pour – 29 | Contre – 00 | Abstention – 00

Rendre-compte au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à la délibération du conseil municipal en date du 13 juin 2020 lui accordant la délégation dans les formes de l'article précité, Monsieur le Maire rend compte des décisions listées ci-dessous :

Date	N° Arrêté	Objet
08/01/2024	2024/TA/00001	Dépenses imprévues de fonctionnement - Virement

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, **DECIDE** :

- **De prendre acte** du compte-rendu ci-dessus présenté.

L'Ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

QUESTIONS DES ELUS

Madame Caroline VILLA : Oui j'aurais une question par rapport aux bâtiments Brusson, puisque ce serait quand même intéressant qu'on ait quelques informations sur l'avancement des travaux qui vont se faire je présume et je voudrais savoir si le transfert de propriété auprès du nouvel acquéreur a eu lieu et à quelle date il est intervenu. Ou si ce transfert de propriété ne s'est pas fait et dans ce cas-là, ce serait toujours la Commune qui en est propriétaire. Est-ce que vous pouvez nous préciser ?

Monsieur le Maire : oui il n'y a pas de problème. Daniel REGIS vous amènera les informations complémentaires parce qu'il suit le dossier et il n'est pas le seul. Bon, vous n'êtes pas sans savoir qu'effectivement le groupe ESSOR qui s'est intéressé vivement à ce dossier a subi comme nous des contrariétés plus que fortes. Un incendie le 2 janvier, qui a brûlé 7500 m² quasiment de surface. Je peux vous dire que je me suis bagarré plus, plus, plus avec le propriétaire enfin le patron, Monsieur David POUYANNE, pour que le dossier perdure. Et effectivement, il est tellement amoureux du site qu'il le fait. Mais par contre derrière il y a une chef de projet, une architecte qui est très professionnelle mais qui est payée aussi pour optimiser les achats que fait le groupe ESSOR et là entre autres, c'est Daniel Régis qui s'en occupe avec moult visites et notamment avec Madame LEGENDRE, l'architecte. Donc on n'a pas pu signer, on a signé le sous-seing privé jusqu'alors. Autre événement intéressant quand même, l'arrivée des chauves-souris dans le débat, puisqu'elles étaient déjà là. Effectivement, on se retrouve aujourd'hui dans une expectative hautement délicate. C'est à dire qu'il y a une partie du projet en termes d'usage qui risque d'être hypothéquée parce qu'il y a une espèce de chauve-souris, je ne sais plus laquelle qui vient nicher à cet endroit-là. On nous impose effectivement un suivi pendant un an des usages de ces chauves-souris, pour un coût modeste et modique de 45 000 euros qu'on a essayé de faire prendre en charge par l'État. Et donc l'État a décidé qu'il accepterait de financer ce dossier mais la contrainte très lourde, c'est qu'en fait, si vous voulez aujourd'hui, le phasage des travaux va être très complexe. Pourquoi ? Parce qu'on n'aura pas le droit de faire des travaux pendant que les chauves-souris seront là pour nicher et se reproduire.

Donc ça veut dire qu'au lieu d'avoir une séquence en trois ans, on risque d'avoir une séquence au mieux en cinq ans. Donc vous vous doutez que ça fait partie des « négociations » qu'on a nous avec le Groupe Essor pour la viabilité du projet. Je pense qu'ils sont engagés sur ce projet. Il est clair qu'ils attendront certainement une éclaircie, si vous voulez, au niveau peut-être de la cession de ce bâtiment. Si je vends le bâtiment parce que je signe moi DUMOULIN, ce n'est pas moi qui signe, c'est la Mairie, donc vous serez tenu au courant de la date de signature, du prix de signature que vous validerez en amont avec nous. C'est le Conseil municipal qui validera le prix effectivement de la cession. Il faut savoir quand même que là on a réussi, alors on a encore un embêtement. Bon là on est dans un circuit de pollution donc on a, là aussi pour essayer de dégager de certaines contraintes le Groupe ESSOR, on a fait dépolluer le site au travers du « Fonds Friches ». C'est-à-dire qu'on a lancé une consultation, ça ne s'est pas fait comme ça. J'ai lu sur Internet que ce sont des gens que je connaissais très bien et qui m'ont fait tout un tas de cadeaux. Moi je ne sais même pas qui ils sont chez BDS. Enfin c'est comme ça, c'est eux qui dépolluent, entre autres le site. Ça va être pris en charge par le « Fonds Friches » et l'État qui avait accordé le « Fonds Friches » à des visées spécifiques afin qu'on puisse l'utiliser dans le « recyclage », de tous ces déchets industriels qu'on a liés à l'incendie.

Après, l'autre point qui paraît très anecdotique mais qui ne l'est pas du tout, c'est que dans notre désespérance on a des gamins comme coupables. Donc ça veut dire qu'il y a une procédure de justice aussi qui est engagée à l'encontre des gamins. L'avantage des enfants quand même, c'est qu'ils sont obligés d'être assurés pour aller à l'école. Donc là aussi on est dans une régularisation de conciliation avec les assurances de ces jeunes qui ont mis le feu sachant qu'il y en a un qui n'est pas assuré. Sachant que si vous voulez, là aussi une autre compagnie a dit qu'elle ne montera pas plus haut que 500 000 euros ou 800 000 euros d'amende parce que le contrat ne prévoit pas qu'on aille plus haut. Bon, Ceci dit, il y a une enveloppe, à mon avis, qui n'est pas inconséquente, qui risque d'arriver sur ce chantier.

Cette enveloppe, on va en destiner une grande partie pour remettre quasi à l'existant certaines zones de BRUSSON pour ne pas qu'ESSOR se dégage du projet en disant « mais attention moi j'ai un surcoût maintenant c'est plus 27 000 000 c'est 34 000 000 ou 35 000 000 d'euros » et là ce serait une catastrophe s'il ne venait pas entre nous soit dit. Je sais bien que d'autres avaient d'autres projets enfin mais c'est une catastrophe si on n'arrive pas à réparer et à faire vivre ce site. Ce sera un bonheur extraordinaire si ça vit, une explosion du territoire à tout niveau. Donc aujourd'hui, pour répondre en résumé à votre question, j'ai signé la promesse unilatérale de vente en novembre 2022.

DEBAT

Madame Caroline VILLA : Mais il est obsolète je présume.

Monsieur le Maire : non.

Madame Caroline VILLA : dans un sous-seing on indique un montant et vous nous dites que le montant de la vente sera rediscuté en Conseil municipal ?

Monsieur le Maire : on a fait un avenant chez le Notaire afin de prolonger la durée du sous-seing. Ça a été fait en novembre dernier avec les sommes correspondantes. Ça c'est très clair. Enfin, vous vous rendez compte ? Enfin moi, c'est ce qui me paraît tout à fait paradoxal, sur un projet comme ça, à 27 000 000 d'euros, la seule garantie hypothécaire qu'ils ont prise sur 27 000 000 d'euros et la seule clause suspensive est sur un prêt à 450 000 euros. Tout le reste ils n'ont pas fait de conditions suspensives.

Donc honnêtement je pense qu'ils vont jouer le jeu de dire « Bon allez on ne l'achète pas 600 000 euros, on l'achète 500 000 euros ou 400 000 euros, c'est peut-être leur intérêt mais notre intérêt je vous le dis très franchement, enfin je pense qu'on peut partager ça quand même, c'est que le projet se fasse. Et le projet se fera si effectivement nous on est omniprésent avec eux. Je pense qu'on est très participatif et très coopératif avec eux, sans lâcher quoi que ce soit. Ils ont besoin de nous, on a besoin d'eux. On a fait une visio avec Axel DUFEU, Daniel REGIS et Elian COSTES, Directeur des Services Techniques, justement sur des points techniques. Moi je peux vous dire que de toute façon pour que leur dossier aboutisse ils ont besoin de relais dans les plus hautes sphères. Bon, et l'avantage c'est qu'on en a quand même quelques-unes, connaissances et connexions. Et que quand on arrive à leur dire « Tiens, vous pouvez contacter telle personne parce que voilà, ils connaissent bien le dossier, ils connaissent bien les chauves-souris ou alors ils connaissent bien les contraintes que vous pouvez avoir sur un autre dossier » ça aide et ça facilite quand même l'amitié, et la franchise dans les rapports. Mais bon je ne sais pas, s'il faut baisser de 200 000 euros, on baissera de 200 000 euros si vous le souhaitez, si vous ne le souhaitez pas je ne pense pas qu'ils renoncent à 200 000 euros près. Enfin les personnes qui mettent 30 000 000 d'euros à la louche 200 000 euros ça ne va pas leur faire trop peur mais bon après c'est un jeu de posture aussi.

Madame Brigitte BERTO : j'aimerais savoir si la Commune a prévu quelque chose pour le compostage des déchets pour les foyers puisqu'un changement est prévu à partir du premier janvier...

Monsieur le Maire : ce n'est pas la commune. Effectivement on a pris un petit peu de retard à l'allumage sur ce dossier parce que ce n'était pas aussi simple que ça. Alors il y a plus que le compostage, il y a quand même la gestion des déchets organiques. Or, vous vous doutez que sur un territoire comme le nôtre c'est quand même complexe parce que déjà on n'est pas tous sur les mêmes méthodologies et sur un territoire comme Villemur c'est encore plus compliqué parce que du compost en plein centre-ville, voyez ce que je veux, c'est les rats. Et donc on a signé notamment un achat de composteurs. On a revu la copie avec Monsieur DUFEU cet après-midi. La Communauté de communes achète les composteurs aux alentours de 40 et quelques euros et on les revend aux usagers 12 euros. Donc ça c'est prévu, mais ça rentre dans un grand process et le grand process aussi il est aujourd'hui que l'on s'aperçoit que nos systèmes de collecte sont complètement obsolètes. C'est-à-dire que quand vous voyez les bacs enterrés que vous avez par exemple sur la place Charles Ourgaut, pour le sortir c'est fait avec une grosse vis qui fait monter le bac. Et dans un emplacement comme ça, vous avez qu'un seul gros container. Donc aujourd'hui on est en train de regarder avec Monsieur DUFEU et Madame HEMON la personne qui s'occupe notamment de tout ce qui est gestion de ces dossiers-là pour voir si on ne peut pas « sur-capacifier » mettre des containers plus gros qui ne soient pas sur roulettes, qui ne soient pas des bacs mais qui soient des systèmes, vous savez qu'on vide un peu comme dans certaines villes, à certains endroits, donc c'est engagé.

Madame Brigitte BERTO : parce que bientôt je pense que les poubelles jaunes sont plus remplies que les poubelles marron et presque il faudrait à la limite que les poubelles jaunes soient relevées une fois par semaine et les marron tous les quinze jours parce que tout va à la poubelle jaune.

Monsieur le Maire : attention au forfait.

Madame Brigitte BERTO : tout va dans la poubelle jaune, c'est très compliqué, moi la première je ne savais pas qu'il fallait mettre le tube de dentifrice dans la poubelle jaune.

Monsieur le Maire : moi j'ai du mal aussi avec des produits souillés, les mettre dans le recyclage j'ai du mal. Mais dites-vous aussi que là, c'est pour ça que je vous engage quand même à participer de temps en temps, mais si vous voulez on fera des mises au point Communautés de Communes sur des sujets comme ça, Monsieur DUFEU avec Madame HEMON, peut-être que ce serait intéressant ? Si vous le permettez, un soir, on la fera venir avec Madame ANTOINE qu'elles nous expliquent ce à quoi on va être confronté.

Nous allons être confrontés aussi à la redevance incitative, ou la TEOMi, enfin on va voir vers quoi on part, mais c'est à dire que quand vous aviez vos enfants, Madame BERTO, vous étiez quatre à la maison, plus les grands-parents qui n'étaient pas loin peut-être ça faisait un certain nombre, aujourd'hui vous vivez à deux mais vous payez la même chose. Et donc dans un souci aussi de justesse et de survaloriser des gens qui consomment moins d'ordures ménagères ou de services d'ordures ménagères, on va faire ce qu'on appelle un service « payant », vous aurez un forfait par exemple de 20 levées par an, je dis n'importe quoi, les chiffres ne les prenez pas pour argent comptant, pour 20 levées par an, vous aurez une levée incluse dans votre redevance d'accord et si vous êtes vertueuse petit à petit, ça risque quand même de s'améliorer. Mais si vous n'êtes pas vertueuse et que vous en faites 25, toutes les levées supplémentaires, vous allez les payer.

Madame Brigitte BERTO : ce qui se fait dans certaines communes sur les déchetteries ou on a droit qu'à, par exemple, 20 voyages par an. Ce qui incite des fois, la plupart des gens à jeter n'importe où, n'importe quoi et n'importe comment. Le système de Villemur avec le système de badge ça se met partout en place, c'est dans toutes les communes que c'est prévu maintenant. Mais je trouve que quand on peut y aller régulièrement, quand on veut, c'est la meilleure solution de laisser les communes propres parce qu'un certain nombre de voyages par an, ça incite à jeter ailleurs. On a toujours quelque chose à jeter et il y aura des dépôts sauvages à tout va après.

Monsieur le Maire : madame BERTO, vous savez je ne réponds pas, je ne réponds plus maintenant aux tracasseries si vous voulez sur les réseaux, je lis que partout c'est vachement mieux.

Madame Brigitte BERTO : mais je n'ai pas dit ça.

Monsieur le Maire : je parle en général Brigitte, je parle en général. On est la plus petite Communauté de Communes quasiment de Haute Garonne. On fait partie des deux des plus pauvres de Haute-Garonne. On peut comparer notre Communauté de Communes à celle de Fronton par exemple. Ils ont quoi ? Ils ont Castelnaud d'Estretfonds, Saint-Sauveur, ils ont Villeneuve-Les-Bouloc et une partie de Bouloc.

En solde budgétaire ils ont plus d'un 1 500 000 euros par an d'argent donc ils ne savent pas quoi en faire. Et nous ? Michel, je parle sous témoin, enfin sous contrôle nous, tu te souviens, il y a deux ans, on était à 50 000 euros ou 60 000 euros d'équilibre parce que nous sommes une petite Communauté de Communes. Eux ont embauché dix personnes pour mettre en route les systèmes obligatoires et on n'y dérogera pas, on le fera parce que on se veut d'être bien évidemment vertueux. C'est un peu moins simple pour nous, c'est pour ça qu'aujourd'hui le travail d'optimisation de nos services, de valorisation de nos agents dans des compétences qui sont les leurs, dans un apprentissage nouveau, qui sont les leurs, on y travaille dessus. Avant, on se débrouillait sans encadrer les gens, forcément, avec les gens qu'on avait aussi. Et on s'est aperçu que certains de nos agents se révèlent être plus performant dans un domaine qu'on n'imaginait pas et ça c'est quand même super.

Donc moi je pense qu'on va arriver effectivement à répondre à cette exigence dans les meilleurs délais. On a pris un peu de retard effectivement à l'allumage et après on est dépendant de plein de choses aussi. Vous avez reçu le calendrier Madame BERTO ? Ben voilà et pourtant on paye la Poste. Qui a reçu le journal ? A la Cité Verte ils n'ont pas reçu le journal. Il y a plein de gens qui n'ont pas reçu les journaux qu'on a envoyés. Donc c'est vrai qu'on est contraint malheureusement et on pense qu'il y a des errements ou des choses mal faites et qui ne sont pas forcément dépendants de notre volonté.

Monsieur Daniel REGIS : Je m'étais permis au mois de décembre dernier de vous envoyer à chacun un message concernant le décès de Jacques DELORS, ancien Président de la Commission Européenne et figure politique du pays. Et j'avais, sans rentrer dans le détail ce soir, de ce qu'il a été, de ce qu'il a fait pendant toute sa carrière, et notamment pendant ses dix ans passés à la tête du Parlement de la Commission européenne, j'avais proposé, j'avais mis ça afin de rendre hommage à ce qu'il a accompli pour notre pays et pour l'Union européenne. Je propose de dénommer une voie, un espace où tout lieu à l'appréciation du Conseil en son honneur dans notre commune. Voilà donc j'avais envoyé ce message à tous les élus d'ailleurs du Conseil Municipal. Voilà, j'ai eu une réponse qui m'avait paru à moi séduisante, c'était celle de Michel SANTOUL qui m'avait dit puisqu'on a au bout du pont le rond-point de l'Europe, pourquoi n'associerait-on pas le nom de Jacques DELORS à ce rond-point de l'Europe. C'est ce que j'avais à proposer et que j'ai proposé. Voilà.

Monsieur le Maire : c'est une bonne idée.

Monsieur Daniel REGIS : comme on avait proposé Simone VEIL pour le pont, comme on avait proposé Nelson MANDELA pour la place en face du Crédit Agricole, et comme on avait proposé, il y a fort longtemps déjà, Pierre MENDES FRANCE sur un giratoire pas loin de l'ancienne gare, voilà. Alors évidemment, vous ne voyez dans mes propositions aucune connotation politique bien évidemment.

Monsieur le Maire : non, non c'est un social-démocrate.

Monsieur Daniel REGIS : une plaque. A la limite on peut demander à chaque conseiller municipal de donner 5 euros.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Equidad BARRES : j'ai discuté avec deux ou trois commerçants de la rue de la République qui s'inquiètent d'avoir moins de clientèle étant donné le mauvais usage de la zone bleue. Il y a des gens qui s'y garent et qui y séjournent paraît-il, que fait la police municipale ?

Monsieur le Maire : il faut savoir quand même qu'effectivement ceux qui sont dans les mauvais usages aussi dans cette rue de la République, c'est aussi les commerçants. C'est-à-dire que vous avez des commerçants qui ventousent leurs voitures et toutes les heures et demie ils vont changer le disque. Alors tant qu'on ne les prend pas en flagrant délit, on n'a pas le droit de le faire. Alors bon, je vais demander à nos policiers quand même de le faire. Il faut savoir quand même aussi ça c'est un truc qui me heurte, c'est qu'on a quand même des places de stationnement en bas sur les berges et les gens n'ont pas l'habitude d'aller y stationner. Il faut qu'il se gare rue de la République alors qu'en bas il y a un ascenseur. Il y a quand même des places de stationnement en bas. Il faut savoir que pour faciliter le commerce quand même à Villemur-sur-tarn le samedi matin, il a été décidé de pouvoir déplacer le marché à un endroit et de bloquer la rue pour pouvoir libérer des places de stationnement. Ça l'usage que ça en a. Et puis bon, moi j'aime beaucoup les commerçants qui accueillent les clients avec beaucoup de sourires et beaucoup de sympathies, et ce que je veux dire, on a souvent ce qu'on mérite dans la vie. Chacun fait son boulot, on essaie de le faire au mieux. C'est marrant parce que quasiment tous les commerçants installés nouvellement, je n'en ai pas entendu un se plaindre. Equidad on sollicitera les gendarmes.

Madame Agnès PREGNO : j'ai lu la pétition et il était noté que c'était pour la sécurité des gens principalement, que vous étiez contre cette extinction mais après vu les horaires qui se fait car c'est quand même allumer jusqu'à 23 heures le soir, ça reprend à 05h00 du matin, je ne pense pas qu'il y ait grand monde dans les rues la nuit. Ça permet quand même d'avoir 30 % minimum d'économies sur une facture et ça permet aussi de rétablir un petit peu la protection de la faune nocturne, parce que l'éclairage nocturne perturbe énormément l'écosystème.

Un administré : je le comprends tout à fait mais le problème ...

Madame Agnès PREGNO : on ne peut pas jurer non plus que si l'éclairage avait été là il n'y aurait pas eu de problèmes sur les voitures. Il faudra faire un bilan dans quelques mois pour voir si l'insécurité a augmenté ou reste stable ou pas, parce que dans la plupart des villes dans lesquelles l'éclairage a été fait, et en Occitanie il y en a bon nombre, ça n'a pas été significatif, il n'y a pas eu d'augmentation significative d'insécurité ou de vol ou autres.

Madame Brigitte BERTO : je ne suis pas contre l'extinction des lampadaires mais il arrive, mais c'est très aléatoire, il arrive que je n'ai pas de lumière pendant trois semaines puis j'en ai. A Magnanac on passe à 19h00 il n'y a pas de lumière au rond-point.

Madame Agnès PREGNO : A Magnanac il y a eu un souci il y a 15 jours, trois semaines ou il n'y avait pas d'éclairage vers 19h00 mais c'est un problème électrique ce n'est pas dû à l'extinction de l'éclairage.

Monsieur le Maire : j'ai lu votre pétition, évidemment, le conseil municipal est ouvert pour que justement on y entende des questions du public, moi le principe de la pétition c'est quelque chose qui me gêne, mais alors profondément, je ne vais pas rentrer dans les détails de votre pétition parce que je pourrais être très désagréable.

Il s'avère quand même aujourd'hui que l'électrification des villes est gérée par un Syndicat très puissant qui s'appelle le SDEHG (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne) il s'appelle maintenant SDE31 et c'est effectivement la zone de transit pour nous tous pour pouvoir opérer des modifications sur la distribution électrique. Pour une manifestation une nuit ou on a voulu changer quelques éclairages il a fallu leur demander l'autorisation déjà et puis derrière l'opérateur qui gère ça, je ne sais plus comment il s'appelle, nous a pris 130 euros par horloge à changer, juste pour décaler une heure.

Alors c'est clair j'habite sur les allées, quand il fait nuit il fait nuit, effectivement ce n'est pas très rassurant, je n'ai pas vu d'incidents notoires sur les allées depuis qu'on a fait ça. Alors l'extinction d'un lampadaire sur deux cela ne marchera pas, on n'y arrivera pas c'est très clair, on a quand même demandé si maintenant il n'existait pas de système de détection d'approche qui pourrait s'installer sans trop de surcoût parce que ça coûte très cher ce qui permettrait en-effet un allumage si on est en piéton à certains endroits.

Je suis aujourd'hui absolument la doctrine d'environnement. L'an dernier en quatre mois on a eu 85 000 euros d'augmentation des fluides.

Alors j'ai lu quand même ce que vous écrivez avec beaucoup d'attention, Taxe d'habitation il n'y en a plus Monsieur. La seule ressource que nous avons aujourd'hui c'est le foncier et c'est le propriétaire qui paye le foncier. Je peux vous dire qu'à Villemur-sur-Tarn même à l'époque de la fiscalité qu'on avait l'habitude d'avoir on avait 85 % des gens à Villemur qui ne payait pas d'impôts parce qu'ils n'atteignaient pas le seuil de revenus suffisant pour pouvoir payer des impôts sur la Commune.

Donc ça veut dire que c'est hautement compliqué, la vie nous amène aujourd'hui à changer nos habitudes et finalement ce n'est peut-être pas plus mal pour l'environnement, ce n'est peut-être pas plus mal pour nous mais on va regarder votre demande, mais je vous en prie, si vous avez un mal-être, si vous avez un souci, vous venez là, vous posez la question, si on ne peut pas répondre de suite, on regarde comme Madame PREGNO l'a regardé, avec nos équipes et puis on vous répond gentiment. Parce que vous savez des gens qui signent de Boulac, de Labastide-Saint-Pierre, ils sont gentils, je ne sais pas ce qu'ils font à Labastide Saint-Pierre et moi honnêtement je n'ai pas envie quand on est pas d'accord sur des sujets de rentrer dans des process qui vont fractionner la population, qui vont donner des sujets à controverses, à divergences profondes alors que peut-être on trouvera une solution ou un arrangement ou un accommodement qui ira à tout le monde Je vous remercie d'avoir fait cette démarche et d'avoir participer ce soir à la tenue de cette séance.

Un échange a eu lieu entre Monsieur Le Maire et un administré sur le sujet de l'architecture et de la structure des bâtiments en centre ancien.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire clôture la séance à 21 h 30.

**Liste des délibérations examinées
Conseil Municipal du 05 février 2024**

N° Ordre	N° ACTE	INTITULE DE L'ACTE	RESULTAT DU VOTE
1	2024/001	Approbation du Procès-Verbal du Conseil en date du 11 décembre 2023	Approuvée
2	2024/002	Budget Principal 2023 – Informations sur l'utilisation de crédits pour dépenses imprévues	Approuvée
3	2024/003	Renouvellement de la Convention triennale de forfait communal avec l'OGEC Sainte-Famille et l'école privée Sainte-Famille	Approuvée
4	2024/004	Aménagement de l'aire de covoiturage avenue Franklin Roosevelt - Signature d'une convention avec le Conseil Départemental de Haute-Garonne	Approuvée
5	2024/005	Marché Public 2020-VUR-03 – Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire : Modification du contrat	Approuvée
6	2024/006	Marché Public 2024-GRP-01 – Acquisition, location et maintenance d'un parc de photocopieurs multifonctions : présentation du projet et signature de la convention de groupement de commandes	Approuvée
7	2024/007	Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain OPAH-RU de la commune de Villemur-sur-Tarn : Modalités d'accompagnement de la collectivité dans le dispositif	Approuvée
8	2024/008	Opération « rénovation des façades du centre ancien rive droite du Tarn » - Modification du Règlement	Approuvée

La Secrétaire de séance,


Aurore DUQUENOY



Le Maire,


Jean-Marc DUMOULIN